

Immigration, Emmanuel Macron se rendra à Calais en janvier

Par [Julien Duriez](#), le 3/1/2018 à 06h10

Emmanuel Macron se rendra avant la fin du mois à Calais pour évoquer la réforme sur l'immigration et le droit d'asile.



Emmanuel Macron aime les symboles. C'est à Calais qu'il devrait annoncer les grandes lignes d'un projet de loi sur l'immigration, lors d'une visite à Calais, a annoncé le premier ministre Édouard Philippe à l'issue du Conseil des ministres, mercredi 3 janvier.

À lire aussi : [Notre-Dame-des-Landes, migrants, PMA... les cinq chantiers du gouvernement en 2018](#)

La maire de Calais, Natacha Bouchart (LR), avait annoncé en novembre que le président s'était engagé à venir dans sa ville avant le sommet franco-britannique qui doit se tenir en janvier dans les environs de Londres. À cette occasion, pourrait être évoquée une éventuelle renégociation des accords du Touquet, qui fixent depuis 2004 la frontière britannique à Calais.

Les migrants pourchassés par la police à Calais

Sur place, malgré le démantèlement en octobre 2016 de la « jungle », un campement sauvage de plus de 7 000 migrants installé sur un terrain vague proche du port, et l'éloignement de ses habitants dans des Centre d'accueil et d'orientation (CAO) dans toute la France, de nombreux candidats au passage en Grande-Bretagne continuent à arriver à Calais.

À lire aussi : [Un an après la « jungle », Calais vu par ses habitants](#)

Ils tentent chaque nuit de monter dans les camions qui montent dans les bateaux en route vers l'Angleterre, où ils espèrent retrouver des proches et décrocher un permis de travail, via le port de Calais.

Les associations d'aide aux migrants dénoncent des mauvais traitements de la part de la police, qui mène une politique stricte de lutte contre les « points de fixation », et la confiscation des tentes et des duvets des migrants.

Politique répressive du gouvernement

De manière générale, le gouvernement insiste depuis ces dernières semaines sur le volet répressif de sa politique migratoire. Le 16 octobre puis le 20 novembre, deux circulaires ont accru la pression sur les préfets pour qu'ils accélèrent les placements en rétention et les expulsions.

Les migrants dits « dublinés », qui sont censés faire leur demande d'asile dans le premier pays européen où leurs empreintes ont été enregistrées, pourraient aussi bientôt être placés en rétention, puis renvoyés, comme le prévoit une proposition de loi du député Jean-Luc Warsmann. La durée maximale de rétention, qui est aujourd'hui de 45 jours, pourrait passer à 90, voire 105 jours.

Attendu en Conseil des ministres en février, le texte de loi « Asile et immigration » doit arriver à l'Assemblée nationale en mars.

À lire aussi : [Sur la question des migrants, l'exécutif opte pour la fermeté](#)

Une circulaire qui prévoyait l'envoi d'équipes administratives dans les centres d'hébergement d'urgence pour recenser les migrants, notamment ceux qui sont en situation irrégulière, avait provoqué la colère des responsables associatifs fin 2017. Édouard Philippe doit de nouveau les rencontrer le 13 janvier.

Julien Duriez